

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre,

La société **Protect & Secure Insurance**

Ayant son siège social **101, avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS**

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro : **789 245 420**

Numéro d'identification ORIAS : **13010126**

Représenté par Monsieur **Eric DECLOQUEMENT**

En qualité de Président de la société

Et

la société _____ ci-après dénommée **LE PARTENAIRE**

Ayant son siège social _____,

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de _____ sous le numéro : _____

Numéro d'identification ORIAS : _____

Représentée par _____

En qualité de _____ de la société

Préambule :

La société **Protect & Secure Insurance (P&Si)** spécialisée dans la conception, la gestion et la diffusion de produits d'assurances met à la disposition des courtiers son « savoir-faire » afin d'offrir une plus large gamme de prestations à leur clientèle.

LE PARTENAIRE, es qualité de courtier en assurances, habilité à présenter des opérations d'assurance sur le territoire français, a manifesté son souhait d'obtenir un code apporteur lui autorisant la commercialisation des solutions d'assurances proposées par la société **P&si**.

La société **P&Si** et **LE PARTENAIRE** ont donc décidé de collaborer et d'instaurer entre eux une relation durable.

ARTICLE 1 : Objet de la Convention

La société **P&Si** met à la disposition du **PARTENAIRE** son site internet «assurancesdo.com» destiné à la souscription de contrats d'assurance.

ARTICLE 2 : Déclaration et Engagement du PARTENAIRE

LE PARTENAIRE déclare remplir l'ensemble des obligations requises par le Code des assurances pour présenter et vendre les solutions d'assurances proposées par la société **P&Si**. **LE PARTENAIRE** déclare être inscrit au registre national des intermédiaires en assurances (ORIAS) en qualité de courtier. Il s'engage à rester en conformité avec cette réglementation pendant toute la durée de validité de la Convention et à transmettre chaque année son attestation, et ce au plus tard le 1^{er} mars de chaque année.

En cas de défaut d'immatriculation du **PARTENAIRE** à l'ORIAS, l'accès au site sera immédiatement suspendu jusqu'à régularisation de sa situation.

Le versement des Commissions sera également suspendu conformément à l'article R.511.3 du code des assurances.

Le PARTENAIRE s'engage conformément aux usages régissant les rapports entre les courtiers grossistes et les courtiers directs à souscrire aux obligations d'information et de conseil dues aux Clients et mentionnées à l'article L.520-1 du code des assurances qui sont à sa charge exclusive es qualité de courtier direct.

LE PARTENAIRE s'oblige notamment, conformément à la loi sur l'intermédiation en assurance (Décret au J.O du 30/08/2006 et Arrêtés au J.O du 07/11/2006) :

- À informer le prospect / le Client, dès la première entrevue :
 - de son identité complète et de son statut de courtier ;
 - de son n° d'immatriculation en cette qualité sur le registre national des intermédiaires (ORIAS) ;
- Préalablement à la souscription aux Produits à remettre et faire signer au prospect/Client un document reprenant ses besoins en assurance ainsi que les dispositions du Produit justifiant de la prise en compte de ses besoins.
- Conserver un exemplaire signé de ce document dans le dossier de son Client.

LE PARTENAIRE informera la société **P&Si** de toute modification liée au contrôle et différents changements de son entreprise. Le caractère intuitu personae de la présente convention étant un des fondements de son existence.

ARTICLE 3 : Accès et Utilisation du Site www.assurancesdo.com

Il est remis au **PARTENAIRE** un identifiant et un mot de passe confidentiels donnant accès au site.

Ce droit d'accès est exclusivement conféré au **PARTENAIRE** pour les utilisations nécessaires à la vente et la gestion des produits distribués par la société **P&Si**. Toute utilisation dans un autre but engage la responsabilité du **PARTENAIRE**.

Paraphe du Partenaire

La société **P&Si** ne peut être responsable de l'indisponibilité du site indépendante de sa volonté (interruption du réseau ...).

LE PARTENAIRE, en acceptant la présente convention, déclare avoir pris connaissance des éventuelles «Conditions de Souscription» présente sur le site et les accepte sans réserve.

Ces «Conditions de Souscription» pouvant être modifié à tout moment par la société **P&Si**, il est fortement recommandé au **PARTENAIRE** de vérifier avant toute utilisation du site que sa demande est conforme aux dites conditions.

Les tarifications sont établies sous la seule responsabilité du **PARTENAIRE** compte tenu de la fiabilité des renseignements et informations saisis par ce dernier.

La responsabilité de la société **P&Si** ne pouvant être engagée en raison d'une erreur de saisie, d'une omission ou d'une fausse déclaration. Les conséquences qui pourraient résulter d'une omission ou d'une fausse déclaration sont celles prévues aux articles L 113.8 et L 113.9 du Code des Assurances (nullité du contrat ; réduction des indemnités).

Les contrats proposés sur le site n'étant pas commissionnés, le **PARTENAIRE** déterminera librement le montant de ses frais et honoraires.,

En cas d'encaissement direct par la société **P&Si** des frais ou honoraires choisis librement par le **PARTENAIRE**, des frais de gestion de compte seront retenus à hauteur de 3 %.

Exemple : Si les Honoraires ou Frais choisis par le **PARTENAIRE** sont de 50 euros, la société **P&Si** reversera au **PARTENAIRE** la somme de 48.50 euros.

ARTICLE 4: Déontologie et Indépendance des Parties

La présente convention est conclue entre les parties sans aucune exclusivité de part et d'autre.

Le portefeuille client constitué dans le cadre de la présente convention est la propriété exclusive du **PARTENAIRE** durant la période de validité de la convention.

Les parties s'engagent à respecter les règles liées au secret professionnel.

Les parties s'engagent à respecter les dispositions de la loi du 6 janvier 1978 sur l'informatique, les fichiers et les libertés.

ARTICLE 5: Durée de la Convention

La présente convention est conclue sans limitation de durée, sachant que la société **P&Si** peut y mettre fin sans préavis pour tout manquement du **PARTENAIRE** à ladite convention.

Le **PARTENAIRE** ne pourra prétendre à aucune forme d'indemnité pour un quelconque préjudice du fait de la cessation de la présente convention.

La notification de cette résiliation sera faite par envoi, à la dernière adresse connue du **PARTENAIRE**, d'une lettre recommandée.

ARTICLE 6: Règlement des Litiges

Pour tout différend lié à la conclusion, à l'exécution ou à la cessation de la présente convention et de ses suites, non réglé préalablement à l'amiable, les parties déclarent faire élection de domicile à Paris et donner attribution de compétence au Tribunal de Grande Instance de Paris.

Fait à Paris, le _____

**Pour Protect & Secure Insurance
Mr Eric DECLOQUEMENT**

Pour le Partenaire

*Signature du représentant légal précédé de la mention
« Lu et approuvé, bon pour accord »*

Cachet de la société